

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS  
PROVINCIAUX DU QUÉBEC  
1981, rue Léonard-De Vinci  
Sainte-Julie (Québec)

RÉSUMÉ DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
DES MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION  
DES 6 ET 7 OCTOBRE 2008  
TENUE À L'HÔTEL DES SEIGNEURS DE SAINT-HYACINTHE

Voici un compte-rendu des principaux sujets qui ont été traités lors du Conseil de direction d'octobre 2008.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

\*\*\*\*\*

## **LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DE L'EXÉCUTIF**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, apporte les procès-verbaux numéros 2008-09 à 2008-15.

### **∅ pantalons cargo**

M. Rémy Bouchard demande s'il y a du nouveau sur les pantalons cargo, minute 2 du procès-verbal 2008-11.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, répond que plus ou moins 40 nouveaux pantalons ont été expédiés à des membres pour essai. Suite à cet essai, s'ils conviennent, la production sera lancée.

## **AFFAIRES NON TERMINÉES - GRIEFS EN NÉGOCIATIONS**

### **∅ Comité des Griefs**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne aux membres du Conseil de direction que les membres de ce comité ont recommencé leurs travaux en septembre dernier et qu'ils achèvent de traiter les griefs de son département qui ont été ouverts avant 2006. Si tout va bien, le comité devrait avoir terminer les griefs de son département au cours de l'hiver prochain.

Les membres de ce comité entreprendront bientôt leurs travaux sur les griefs des autres départements.

### **∅ Prime de CE**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne que la Sûreté du Québec paiera le PAHV même s'il n'est pas sur une relève régulière à la condition qu'il fasse le travail du chef d'équipe.

### **∅ Griefs relatifs au tri sécuritaire**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique qu'environ 60 griefs relatifs au tri sécuritaire ont été réglés et que la Sûreté du Québec a envoyé les preuves de paiement. Toutefois, après vérifications, il appert que la Sûreté a omis de payer les intérêts sur les primes. M. Mathieu Lebrun des Relations de travail a fait

des vérifications de son côté auprès du service de la Rémunération et a confirmé cet oubli.

Les membres concernés recevront donc un autre chèque en paiement des intérêts sur les primes.

#### Ø **Prime vestimentaire**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne aux membres du Conseil de direction qu'une proposition a été faite par l'APPQ à la Sûreté du Québec, afin que les membres en situation particulière (SP), avec limitations fonctionnelles, et qui ne peuvent être identifiés, donc ne peuvent travailler en uniforme, puissent avoir la prime vestimentaire.

La Sûreté du Québec étudie cette proposition.

### **ARBITRAGES EN COURS**

#### Ø **Dossier Caniapiscau**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne que ce dossier sera entendu le 9 octobre 2008 à la Cour d'appel du Québec et que c'est Me Nathalie Massicotte qui est au dossier.

#### Ø **Articles 10.14 et 24**

Quant aux griefs en vertu des articles 10.14 et 24 du contrat de travail, ils seront entendus devant un arbitre en 2009.

#### Ø **Dossier disciplinaire (Congédiement annulé !)**

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne que dans un dossier disciplinaire impliquant un congédiement, une décision arbitrale fut rendue réduisant la sanction de congédiement par des journées de suspension. La DAI en avait appelé de cette décision devant les tribunaux. La Cour supérieure a confirmé le bon jugement de l'arbitre et la cour a porté des commentaires sur la sévérité inadéquate du comité de discipline dans ce dossier par rapport à notre jurisprudence. La DAI a décidé de porter ce dossier en Cour d'appel.

## Ø **Dossier disciplinaire (Congédiement annulé !)**

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne aux membres du Conseil de direction que dans un dossier disciplinaire, le comité de Discipline avait recommandé 100 jours de suspension, malgré cette recommandation, le Directeur général décida de congédier le membre. L'arbitre a modifié la sanction de destitution à 60 jours de suspension, la Sûreté du Québec évalue la possibilité de porter ce dossier en révision judiciaire de cette décision.

## Ø **Mess dans les quartiers généraux**

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, informe les membres du Conseil de direction qu'il a reçu l'information que le directeur général, M. Richard Deschesnes, annoncera la réouverture des mess dans les quartiers généraux, mais avec des règles de fonctionnement, dont un service de raccompagnement.

## **INTERPRÉTATION DU CONTRAT DE TRAVAIL**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, explique le nouveau texte de l'article 17 du contrat de travail qui est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

## Ø **Article 17**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, continue l'interprétation de l'article 17 du contrat de travail et répond aux questions.

Plusieurs directeurs demandent que les quatre premières journées de remplacement soient rémunérées.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, explique qu'il s'agit d'une norme provenant des fonctionnaires. En fait, la norme découlant des fonctionnaires est de cinq jours et que nous avons quatre à cause de notre semaine de quatre jours. Il s'agit du seul gain que l'APPQ a pu négocier au fil du temps.

Il explique que l'APPQ est en demande sur ce point depuis plusieurs renouvellements de contrat de travail et que l'employeur a toujours refusé, à cause de l'impact possible chez les fonctionnaires.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne qu'il faudrait que les gestionnaires de la Sûreté du Québec refusent de faire le travail et compilent les refus, afin de créer une pression sur l'employeur pour la prochaine négociation. Il demande aux directeurs de vérifier cet aspect avec leurs membres et il est convenu d'en rediscuter au prochain Conseil.

Ø **Article 10.14**

M. Roger Dubé parle de l'article 10.14 et mentionne que c'est toujours les grosses unités qui sont désignées pour le temps supplémentaire sur les opérations spéciales et les petites unités sont oubliées.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond qu'il s'agit d'un pouvoir de gestion.

Ø **Article 18.03**

En ce qui a trait à l'article 18.03 du contrat de travail, M. Sylvain Viel demande s'il y a du nouveau pour les membres des Îles-de-la-Madeleine qui aimeraient se faire payer le prix du billet d'avion et se déplacer en véhicule.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, lui répond qu'il a étudié la question avec Me Robert Castiglio et qu'il y aurait un argument de texte en notre faveur. Il indique qu'il va tenter une approche lors de la réécriture des textes.

Ø **PIMS**

M. Yvon Simard mentionne que le dossier des PIMS ne semble pas débloquer.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, lui répond qu'on s'attendait à ce que le dossier soit inscrit à l'ordre du jour du dernier CPC régulier, mais que la Sûreté du Québec ne l'a pas amené.

M. Gaétan Boulianne ajoute que, dans son district, les gestionnaires ont commencé à exiger que les PIMS entrent au travail en uniforme et qu'ils leur font faire toutes sortes de tâches, comme enquêter, combler une relève, faire des billets, travailler à la maison des jeunes et pour les personnes âgées.

M. Claude Dallaire ajoute que, dans son district, il y a un PIMS qui a toujours travaillé en uniforme.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, leur répond qu'il abordera le dossier avec les Relations de travail et exigera d'être informé des modifications aux tâches des PIMS, avant que les changements soient apportés dans les districts. Il ajoute qu'il aimerait que ce dossier soit réglé avant les Fêtes.

#### Ø **Vacances versus système SITHAR**

M. Rémy Bouchard parle des vacances et soulève qu'avec SITHAR, les jeunes fixent des vacances après la période prévue et, comme c'est le premier arrivé, le premier servi, des membres plus anciens se sentent lésés parce qu'avant les formulaires de vacances étaient soumis en format papier et qu'il y avait alors un certain délai dans le traitement des formulaires.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond qu'ils ont tous l'opportunité de pouvoir fixer leurs vacances durant la période prévue à cette fin.

M. Chrystian Leclerc demande s'il serait possible que les blocs de vacances soient fixés à chaque trimestre, au lieu d'aux six mois.

Des commentaires sont apportés et le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, dit que cela pourrait faire partie du cahier des demandes pour 2010, car il serait surpris de convaincre l'employeur de régler avant cette date.

Ce dossier sera discuté ultérieurement.

### **RAPPORT SUR LES COMITÉS ET SOUS-COMITÉS DE L'APPQ**

#### **Comité d'Investissement de l'APPQ**

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, mentionne qu'une réunion des membres de ce comité devrait avoir lieu entre le milieu et la fin d'octobre. Il donne également les rendements du Fonds équilibré et des rendements de UBS au 31 août.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, souligne qu'il enverra un bulletin provincial.

## **Sous-comité de Formation et de Perfectionnement**

### **Ø Bâton télescopique - formation**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne qu'il y a une formation en cours sur le bâton télescopique et qu'on a une réserve de 2 000 bâtons.

La formation débutera avec les recrues sortant de l'ENPQ, car ceux-ci n'ont pas reçu la formation pour ce type de bâton.

### **Ø Heures excédentaires**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne qu'on a augmenté le cours «Entrevues filmées de suspects» à 40 heures. La demande originait de la Mauricie.

### **Ø Formateur retraité de la Sûreté du Québec**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne que des retraités de la Sûreté du Québec sont sur la liste de l'ENPQ et qu'ils sont appelés à donner de la formation comme moniteur en emploi de la force. Selon nos informations, ils seraient formés par l'ENPQ.

On a demandé une opinion juridique dans ce dossier.

### **Ø Dossier gardiens de sécurité**

M. Rémy Bouchard parle du dossier d'un membre de son district.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, demande à M. Bouchard d'obtenir du membre un complément d'information écrit, afin d'évaluer le dossier.

## **Sous-comité de Placement et Promotion**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, parle des dossiers qui ont été traités lors de la dernière réunion tenue le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

### Ø **Placements en accomodement réciproque**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne aux membres du Conseil de direction que différentes demandes de placement en accomodement réciproque ont été analysées. Il précise que, même s'il est prévu à la politique de placement qu'il peut y avoir des placements en accomodement réciproque, il est bien entendu que le simple fait de présenter une telle demande ne fait pas en sorte qu'elle sera acceptée automatiquement. Les demandes sont analysées conjointement avec la partie patronale et les décisions prises le sont également.

### Ø **Demande de permutation**

Une demande de permutation a également été présentée au sous-comité et celle-ci fut refusée, entre autres parce que les unités demandées par ces membres ne les rapprochaient pas de leur résidence respective.

### Ø **Formation en enquêtes**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne également qu'il a été question de la formation en enquêtes requise pour les responsables d'équipe et pour les adjoints aux enquêtes des postes MRC. L'APPQ a demandé à la partie patronale l'interprétation du Ministère, à savoir si le règlement sur la formation en enquêtes exigeait également cette formation pour les lieutenants de poste qui doivent superviser les enquêteurs dans les unités où il n'y a aucun adjoint aux enquêtes.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne qu'il en a été question lors de la dernière réunion du comité de Formation, mais qu'il n'a pas eu le temps d'en discuter avec M. Jocelyn Boucher. Il explique que la partie patronale ne demandera pas d'interprétation au Ministère, tel qu'il avait été entendu au départ, et qu'elle a l'intention de former en enquêtes les gestionnaires sous-officiers ainsi que les officiers.

### Ø **Entrevues - enquêtes régionales**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, souligne que l'APPQ est toujours en attente de la décision de la partie patronale concernant la possibilité de ne plus exiger d'entrevues pour les enquêteurs du national désirant obtenir un emploi en enquêtes au régional.



## Ø **Formation motard**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique avoir accepté un grief de l'agent Yves Morin parce que la partie patronale a refusé de l'envoyer à la formation motard parce qu'il avait échoué cette formation il y a cinq ans. Il ajoute que M. Morin s'est acheté une moto depuis cet échec et qu'il fait plus ou moins 12 000 km en moto par année, il serait donc surprenant qu'il n'est pas amélioré ses habiletés lui permettant de réussir cette formation.

Il a été demandé à la partie patronale de revenir sur leur décision et de permettre à M. Morin de suivre cette formation. Advenant une réponse négative de leur part, le grief serait inscrit à l'arbitrage.

## Ø **Avis de concours versus loi d'accès à l'égalité en emploi**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique que la semaine dernière il a vu apparaître un paragraphe sur trois avis de concours, lequel mentionnait qu'à compétences égales, une priorité serait accordée aux personnes appartenant aux groupes cibles, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, dit avoir demandé à la partie patronale de retirer ce paragraphe de ces avis de concours, car l'article 14, paragraphe 5, de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics mentionne explicitement qu'un programme d'accès à l'égalité en emploi ne peut obliger un organisme à exclure l'ancienneté comme critère d'embauche, de promotion, de licenciement, de mise à pied, de rappel au travail ou de redéploiement des effectifs.

La partie patronale a convenu lors de cette réunion qu'elle ne pouvait inclure un tel paragraphe dans ces avis de concours et conséquemment, qu'une correction serait envoyée pour mentionner de ne pas tenir compte de ce paragraphe et que celui-ci n'apparaîtrait plus dans aucun autre avis de concours.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne que la prochaine réunion est prévue pour le 5 novembre prochain.

## Ø **Demandes de placement humanitaire et par accomodement réciproque**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil que les membres du sous-comité travaillent présentement sur la production d'un document établissant des directives claires dans le traitement des demandes de placement humanitaire et par accomodement réciproque. Ce document comprendrait, entre autres la procédure à suivre pour le suivi des dossiers pour chacun des intervenants.

## Ø **Notes pondérées**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne qu'il avait annoncé au dernier Congrès des délégués qu'il avait obtenu de la partie patronale que celle-ci transmette la ventilation de la pondération des notes aux membres ayant réussi une entrevue.

Dernièrement, il lui a été signalé que cette pratique n'avait pas été mise de l'avant. Une intervention a été effectuée auprès du chef de la Dotation policière à Montréal, M. Michel Basque, et celui-ci lui a confirmé que cette pratique serait mise de l'avant dans les prochains jours.

## Ø **CRDP**

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne qu'une assemblée du CRDP aura lieu le 3 décembre prochain à l'Hôtel des Gouverneurs de Sainte-Foy. Il mentionne également que c'est la Fraternité des policiers de la ville de Québec qui s'occupe de la logistique et, lui, du contenu.

Les conférenciers seront:

- Ø un psychologue de la firme PROACT;
- Ø Me Robert De Blois;
- Ø Me Éric Downs;
- Ø Me André Fiset.

## **Comité d'Équipement**

### **∅ Lampe de poche miniature**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne aux membres du Conseil que c'est la lampe Streamlite C-4 de Scorpion qui a été retenue et que la commande est passée.

### **∅ Manteaux de printemps**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne qu'à partir de janvier 2009 tous les membres qui ont un manteau de printemps de 2 ½ ans et plus pourront en commander un autre.

### **∅ Manteaux pour enquêteurs**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne qu'à partir de janvier 2009 tous les enquêteurs pourront en avoir un.

### **∅ Terminaux véhiculaires**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne que cinq modèles ont été mis à l'essai par les membres de Joliette. Un modèle a été retenu et un appel d'offre a présentement cours, afin d'équiper tous les véhicules de patrouille à travers la province. Pour ce qui est des véhicules banalisés, le dossier est toujours à l'étude.

### **∅ Véhicules reconstruits**

M. Rémy Bouchard demande la position de l'APPQ concernant les véhicules reconstruits.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, répond que les véhicules reconstruits sont des véhicules dont le châssis n'a pas été touché et qu'ils se doivent d'être inspectés par la SAAQ, qu'une vignette de conformité soit apposée dans le véhicule et qu'à partir de ce moment il devient conforme.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, mentionne que la position de l'APPQ a toujours été qu'aussitôt qu'un châssis (frame) a une soudure, le véhicule n'était pas accepté comme étant conforme.

## **NÉGOCIATIONS DU CONTRAT DE TRAVAIL**

M. Sylvain Viel demande s'il y a du nouveau avec le dossier de la patrouille solitaire et la disponibilité.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond que non et qu'il attend toujours un retour de la part de la partie patronale au CPC, mais qu'il serait bon de faire un sondage auprès des délégués, à savoir s'il y a eu des problématiques lors de la période estivale.

## **REMARQUES DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'APPQ**

### **Ø Loi pour les jeunes contrevenants**

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, explique la position de l'APPQ concernant le durcissement de la Loi sur les jeunes contrevenants qui est, en fait, la même que celle de l'ACP et que nous appuyons le gouvernement Harper en ce sens.

### **Ø contrôleurs routiers (rencontre)**

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, explique que le ministère de la Sécurité publique a créé un comité pour évaluer la possibilité de permettre aux contrôleurs routiers d'émettre des billets d'infraction aux conducteurs de véhicule de promenade. Mme Carole Michel du Ministère a invité M. Dagenais à participer à ce comité.

L'APPQ a mandaté M. Laurent Arel et Me André Fiset pour travailler l'argumentation contre cette possibilité.

M. Sylvain Viel signale qu'un patrouilleur de son district a monté dans un véhicule de la SAAQ pour faire du radar.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, répond qu'il faut être vigilant et informer nos membres de ne pas accepter ce genre de demande de la part de l'employeur aussitôt que nous en sommes informés.

### Ø **compte rendu FQM**

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, fait un compte rendu de notre participation au Congrès du FQM les 25 et 26 septembre dernier. Il mentionne que nous avons commandité le cocktail qui fut très achalandé par les élus.

Nous y avons également fait une présentation Power Point d'une heure et nous avons remis des dépliants aux élus; de plus, nous en avons envoyés aux élus qui n'étaient pas présents (UMQ).

Également, le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, a fait une présentation des aménagements au contrat de travail.

### Ø **allocation vestimentaire – tournée RP**

M. Roger Dubé signale une problématique avec l'alimentation dans SITHAR qui doit être faite à la main.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une problématique en autant que les formulaires sont traités.

### Ø **heure de repas des membres des quartiers généraux**

M. Rémy Bouchard explique la nouvelle pratique dans les deux quartiers généraux, soit que, lorsque les membres des quartiers généraux sortent du quartier pour aller dîner, ils n'ont qu'une heure incluant l'aller-retour. Il demande si cette pratique est appliquée de la même façon dans les autres districts. De plus, il souligne qu'on ne fournit plus de véhicule aux membres pour aller dîner. Il ajoute que cette pratique est appliquée aux quartiers généraux ne faisant pas partie des escouades.

M. Gaétan Boulianne mentionne que le PIMS doit aller dîner avec son véhicule personnel et en uniforme.

M. Chrystian Leclerc mentionne quant à lui que les membres du quartier général de Québec prennent une heure à partir du moment où ils arrivent au restaurant et avec le véhicule de la Sûreté du Québec.

M. Claude Dallaire dit que des membres mangent au quartier général, mais qu'un autre membre prend son véhicule et qu'il prend une heure pour dîner, à partir du moment où il est chez lui.

M. Alphé Simard mentionne qu'au quartier général de Montréal, c'est comme au quartier général de Québec et qu'il n'y a aucune problématique de soulevée.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, demandera une opinion juridique pour voir si on pourrait avoir des arguments pour amener ce dossier devant un arbitre.

#### Ø **tournoi de golf de l'APPQ, édition 2009**

M. Chrystian Leclerc demande de désigner le cercle 03 du quartier général de Québec pour le tournoi de l'APPQ, édition 2009, et il mentionne que 100 % des fonds iraient à La Vigile.

M. Pierre Lemay informe les membres du Conseil que les membres de Charlevoix tiendront leur 25<sup>e</sup> tournoi de golf en 2009 et qu'ils voudraient aussi que l'APPQ soit leur collaboratrice.

Il est proposé et adopté que l'APPQ s'associe au cercle 03 du quartier général de Québec pour le tournoi de l'APPQ, édition 2009.

#### Ø **compte rendu sur l'informatique**

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, explique que les deux systèmes ont été entrepris, soit la gestion syndicale et la gestion GESMEM et, qu'à présent, les coûts sont respectés ainsi que les délais. On pourrait entrer en opération en janvier 2009.

#### **Rencontre de MM. Jacques Painchaud et Luc Fournier avec M. Gilbert Côté**

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il a rencontré M. Gilbert Côté à l'APPQ avec le vice-président aux finances, M. Luc Fournier. En effet, M. Côté s'est présenté à l'APPQ où il avait convoqué les médias pour le lancement de sa campagne, mais qu'aucun média ne s'est présenté.

M. Painchaud souligne qu'il a écouté les motivations de M. Côté et il s'est avéré que M. Côté n'avait aucune connaissance de la structure syndicale de l'APPQ et des

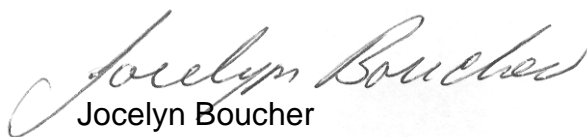
dossiers de l'APPQ. M. Gilbert Côté a également mentionné qu'il voulait que l'APPQ se débarrasse de Aon pour prendre M. Pierre Bergeron comme actuaire, celui-ci est l'actuaire de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec.

M. Côté a également mentionné qu'il avait un plan B, soit de demander aux deux candidats du district 4 de se désister pour qu'il puisse, ensuite, appliquer et avoir le poste par acclamation.

Il est demandé aux directeurs de sensibiliser les membres à l'effet qu'il est important d'avoir un président conscient des réalités et en connaissance des dossiers.

M. Painchaud ajoute que M. Gilbert Côté croyait aussi qu'en tant que président il pourrait tout décider lui-même et que c'était le président qui décidait de tout. Il a été ramené sur terre lorsqu'on lui a appris qu'il n'aurait même pas de droit de vote.

---



Jocelyn Boucher  
Vice-président aux ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES  
ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/dmv